



## Vaccination COVID 19 Mode d'emploi

### Comment prendre rendez-vous sur Doctolib ?

Doctolib est une plateforme privée de prise de rendez-vous en ligne choisie par le gouvernement pour la vaccination anti Covid en centre de vaccination. (Vaccin Pfizer ou Moderna)

- Aller sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) (et se créer un compte si vous n'en avez pas)
- Taper "vaccination covid" dans le champ "Médecin, établissement, spécialité" et la localité dans le champ "Où".
- Une liste des centres plus ou moins proche de la localité indiquée s'affiche avec la date des prochains rendez-vous disponibles.
- Cliquer sur la date de rendez-vous choisie puis le créneau.
- Une page s'ouvre avec les coordonnées de l'établissement proposant la vaccination. A droite, il faut préciser le motif de consultation (première injection, deuxième injection) pour voir ensuite apparaître dans le tableau les dates et heures disponibles et valider son rendez-vous.
- Il vous est ensuite demandé si vous faites bien partie des publics prioritaires et si vous ne faites pas l'objet de contre-indications à la vaccination. Votre rendez-vous est ensuite confirmé.

### Quel est le numéro de téléphone pour prendre rendez-vous ?

Un numéro de téléphone national permet de prendre rendez-vous dans un centre de vaccination : le **0 800 009 110**. Ce numéro est **ouvert de 6 heures du matin à 22 heures, 7 jours sur 7**.

Un numéro de téléphone de la région Hauts-de-France : **03.92.04.34.71**.

### Où se faire vacciner ?

- **Pour les personnes âgées en Ehpad ou les personnes en centres médicalisés** : la vaccination est réalisée par des infirmiers(ères), sur accord du résident, dans l'établissement.
- **Pour le grand public** : la vaccination se fait dans un centre de vaccination, chez le médecin généraliste, au travail et en **pharmacie**.

**Qui peut se faire vacciner en pharmacie ?** La vaccination est d'abord ouverte aux personnes pouvant recevoir le vaccin AstraZeneca soit les :

- 18-49 ans atteints de maladies graves,
- 50-74 ans atteints de maladies graves ou comorbidités, et les plus de 75 ans.

**Comment se passe la vaccination ?** Le patient doit venir avec sa carte vitale et sa pièce d'identité. Un **questionnaire de santé** a été élaboré pour guider les pharmaciens dans la conduite de l'**entretien pré-vaccinal** permettant de vérifier l'éligibilité à la vaccination des personnes.

**Faut-il une ordonnance ?** Non.

**Prenez simplement RDV en appelant votre pharmacie habituelle ou votre médecin généraliste.**